



CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. Ces obligations à haut rendement présentent un caractère spéculatif comparé aux « obligations d'État » : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. CORUM Butler Entreprises 2029 n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps car les obligations achetées sont soumises aux évolutions et aux aléas des marchés.

L'ESSENTIEL

PERFORMANCE 2022
DE LA PART EN
DISTRIBUTION

-7,65 %

évolution de la part D du 31/12/2021 au
30/12/2022, nette de frais de gestion et de
souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE 2022
DE LA PART EN
CAPITALISATION

-7,65 %

évolution de la part C du 31/12/2021 au
30/12/2022, nette de frais de gestion et de
souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE DU 4^e
TRIMESTRE DE LA PART
EN DISTRIBUTION

4,07 %

évolution de la part D du 27/09/2022 au
29/12/2022, nette de frais de gestion et
souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE DU 4^e
TRIMESTRE DE LA PART
EN CAPITALISATION

4,08 %

évolution de la part C du 27/09/2022 au
29/12/2022, nette de frais de gestion et
souscription (Source : Groupe CORUM)

MONTANT TRIMESTRIEL
BRUT DISTRIBUÉ
PAR PART

0,75 €

CORUM
ECO

DEVIENT
CORUM BUTLER
ENTREPRISES 2029





Un contexte propice pour CORUM Butler Entreprises 2029

Le fonds obligataire « daté » (avec une date de fin connue) constitue une vraie réponse à l'inflation et peut vous apporter de la visibilité dans un contexte encore très incertain...

Par Frédéric Puzin,
Fondateur du groupe CORUM

Je suis heureux de vous retrouver ici chaque trimestre, pour partager avec vous certaines idées, une vision du marché obligataire, honnête et factuelle, et quelques pistes pour les mois à venir.

En quoi consiste CORUM Butler Entreprises 2029. C'est un produit obligataire « à échéance ». Ce jargon un peu technique définit en réalité une solution accessible à tous, qui vous permet à vous, épargnants, de participer au financement des entreprises. Celles-ci ont en effet besoin de financer leur activité et d'assurer leur développement, mais font face à des crédits bancaires aujourd'hui plus rares et donc plus chers. Plutôt que d'emprunter de l'argent auprès des banques, elles peuvent donc émettre des « obligations » : une forme d'emprunt qui s'adresse aux investisseurs.

Un fonds obligataire comme CORUM Butler Entreprises 2029 rassemble des centaines d'épargnants comme vous et mutualise vos placements pour investir dans les obligations émises par différentes entreprises. L'avantage pour vous ? La diversité des sociétés financées lisse les risques : si une entreprise se trouve en défaut de paiement, c'est-à-dire dans l'incapacité de rembourser sa dette obligataire ou de payer les intérêts dus, l'impact reste limité. Dans le cas d'un fonds « à échéance » ou « daté » comme CORUM Butler Entreprises 2029, la date de fin est déterminée dès sa création. Ce qui signifie que toutes les obligations sélectionnées devront être remboursées avant cette date par les entreprises qui les ont mises en circulation. Voilà qui fait de CORUM Butler Entreprises 2029 un produit lisible et offrant de la visibilité dans un contexte toujours incertain.

Profiter d'un contexte de marché exceptionnel

Le groupe CORUM connaît bien les marchés obligataires : cette expertise fait partie de son ADN depuis près de quinze ans. Les planètes semblent alignées pour lancer l'année 2023 de CORUM Butler Entreprises 2029 et apporter une réponse aux attentes qui sont les vôtres dans le contexte économique actuel. La période que nous vivons est en effet inédite : guerre en Ukraine, hausse de l'inflation, relèvement des taux d'intérêt, perspectives de récession... Mais ce contexte compliqué génère aussi des opportunités rarement rencontrées : les rendements obligataires sont en forte hausse, atteignant des niveaux que nous n'avions plus observés depuis plus de dix ans, et parallèlement, les prix d'achat des obligations deviennent plus attractifs. En synthèse, dans un environnement plus compliqué, prêter de l'argent est mieux rémunéré aujourd'hui qu'il y a un an. Pas illogique.

Et dans ce contexte plus rémunérateur pour votre épargne mais plus incertain, c'est aux experts obligataires du groupe CORUM de trouver le bon chemin. A court ou moyen terme, nous n'attendons pas d'augmentation massive du nombre d'entreprises éprouvant des difficultés à rembourser leurs emprunts. Elles ont en effet tiré les leçons de la crise de la COVID-19, selon ces mêmes

experts. Elles ont amélioré leur solidité financière, montré tout au long de 2022 leur faculté à répercuter les hausses de prix sur leurs clients et s'avèrent mieux préparées face à une possible récession. Ce que nous subissons comme consommateur, nous pouvons en bénéficier comme épargnant.

Visibilité et perspective de performance attrayante

Comme à notre habitude, nous allons faire preuve d'opportunisme, mais aussi de prudence et de discipline, pour acheter des obligations combinant les rendements les plus élevés (proches de 8 % en moyenne) et des prix décotés, pour répondre à l'objectif de performance visé.

Parmi les obligations sélectionnées par le fonds figurent celles de l'enseigne de restauration rapide Burger King, émises avec un taux d'intérêt annuel fixe (le fameux « coupon ») de 7,75 %. En clair : Burger King payera au fonds 7,75 % d'intérêts par an en contrepartie du prêt obligataire qui lui est accordé (sauf bien sûr si l'enseigne est en défaut de paiement). Quant au rendement d'une obligation Burger King (qui tient également compte de son prix d'achat, lui-même variable en fonction du niveau de risque), il atteignait 10,20 % au 31/12/2022. Autres exemples, les obligations de la plateforme de films et de séries Netflix émises avec un coupon de 3,875 % pour un rendement de 5,00 % au 31/12/2022 ou encore celles du spécialiste de l'équipement technologique automobile Faurecia dont le taux d'intérêt annuel est fixé à 2,375 % pour un rendement de 7,1 % au 31/12/2022.

Vous le constatez : ces niveaux de rendements dépassent le niveau de l'inflation française. Ils font de CORUM Butler Entreprises 2029 une solution pertinente pour dynamiser votre épargne dans le contexte actuel.

Pour l'heure, avec un rendement des obligations sélectionnées de 7,73 % au 31/12/2022, CORUM Butler Entreprises 2029 aborde l'année 2023 dans des conditions favorables. Après une année de forte baisse, c'est maintenant la confiance dans le potentiel de rebond des obligations à haut rendement qui domine. Et même si la récession s'installait en Europe, nous pensons que cette mauvaise nouvelle a d'ores et déjà été en grande partie anticipée par les marchés obligataires et répercutée dans les niveaux de rendement actuels.

Voilà qui permet de regarder de façon raisonnablement optimiste l'année qui démarre !

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2023.

Les données sont issues de Bloomberg et valables au 31/12/2022.

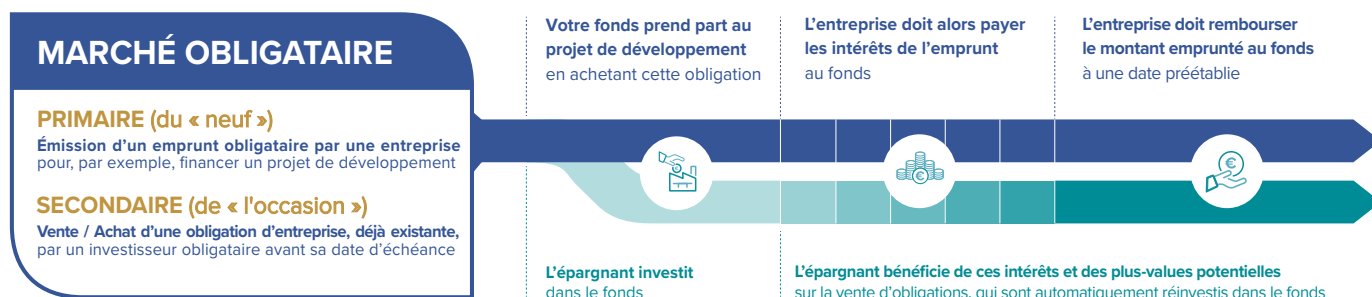
EN DÉTAIL



Après trois premiers trimestres compliqués, le marché européen des obligations à haut rendement a profité d'un rebond au quatrième trimestre. Prudent jusqu'en octobre, CORUM Butler Entreprises 2029 a dès lors pu adapter sa stratégie pour tirer parti de l'amélioration. Nous commençons 2023 avec optimisme et attendons à la fois la décrue de l'inflation et la résistance de l'économie européenne face aux risques de récession.

Laurent Kenigswald, Directeur de l'expertise obligataire

COMMENT FONCTIONNE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029 ?



LES VALEURS DE REVENTE DES PARTS CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

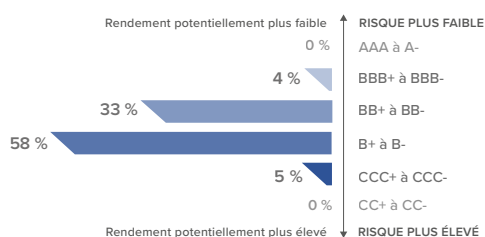
au 29 décembre 2022

104,45 €
PART EN CAPITALISATION
pour les associés ayant choisi le réinvestissement du dividende⁽¹⁾

92,12 €
PART EN DISTRIBUTION
pour les associés ayant choisi le versement du dividende⁽¹⁾

5 à 7 ANS
horizon de placement conseillé dans le fonds

LA RÉPARTITION DES NOTATIONS⁽²⁾



Pour mesurer le risque d'une obligation, et mieux informer les investisseurs, une agence indépendante lui donne une évaluation dite « notation de crédit ». Cela permet d'évaluer la solidité financière d'une entreprise et sa capacité à rembourser son emprunt. Les obligations sont ensuite regroupées en deux catégories :

La catégorie du « haut rendement » (de BB+ à CCC-)
sur laquelle CORUM Butler Entreprises 2029 se positionne et qui, en contrepartie d'un risque plus élevé, offrira potentiellement de meilleures perspectives de rendement.

La catégorie « Investment grade » (de AAA à BBB-)
rassemblant les obligations dont le risque de crédit sera le plus faible, mais avec des rendements potentiels plus bas.

L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029



La catégorie de risque de CORUM Butler Entreprises 2029 est de 4/7, au mois de décembre 2022, car cette catégorie de fonds est susceptible de connaître des fluctuations de valeur de part (ou « volatilité ») d'amplitude moyenne. Cette échelle permet d'avoir un aperçu des risques auxquels vous vous exposez en investissant dans ce fonds.

Il est important de noter que plus le risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante. Cette catégorie de risque pourrait évoluer dans le temps. Par ailleurs, certains risques ne sont pas pris en compte dans cette échelle de risque. Les données utilisées pour son calcul pourraient d'ailleurs ne pas être suffisantes pour déterminer le profil de risque futur du fonds. Il est important de préciser que votre investissement initial n'est pas garanti.

⁽¹⁾ Les dividendes ne sont pas garantis. Les entreprises pouvant dans certaines situations faire un défaut de paiement.

⁽²⁾ Au 31/12/2022. % de la valeur de part de CORUM Butler Entreprises 2029. Les instruments de couverture ne sont pas pris en compte. Le fonds comporte une faible part d'émetteurs non notés qui n'apparaissent pas dans la répartition.

LE PORTEFEUILLE

LE PORTEFEUILLE EN UN COUP D'OEIL

au 31 décembre 2022



93

ENTREPRISES
EN PORTEFEUILLE



B+

NOTATION MOYENNE
DU PORTEFEUILLE⁽¹⁾



3,75 ANNÉES

DURÉE MOYENNE DES
PRÊTS EN COURS

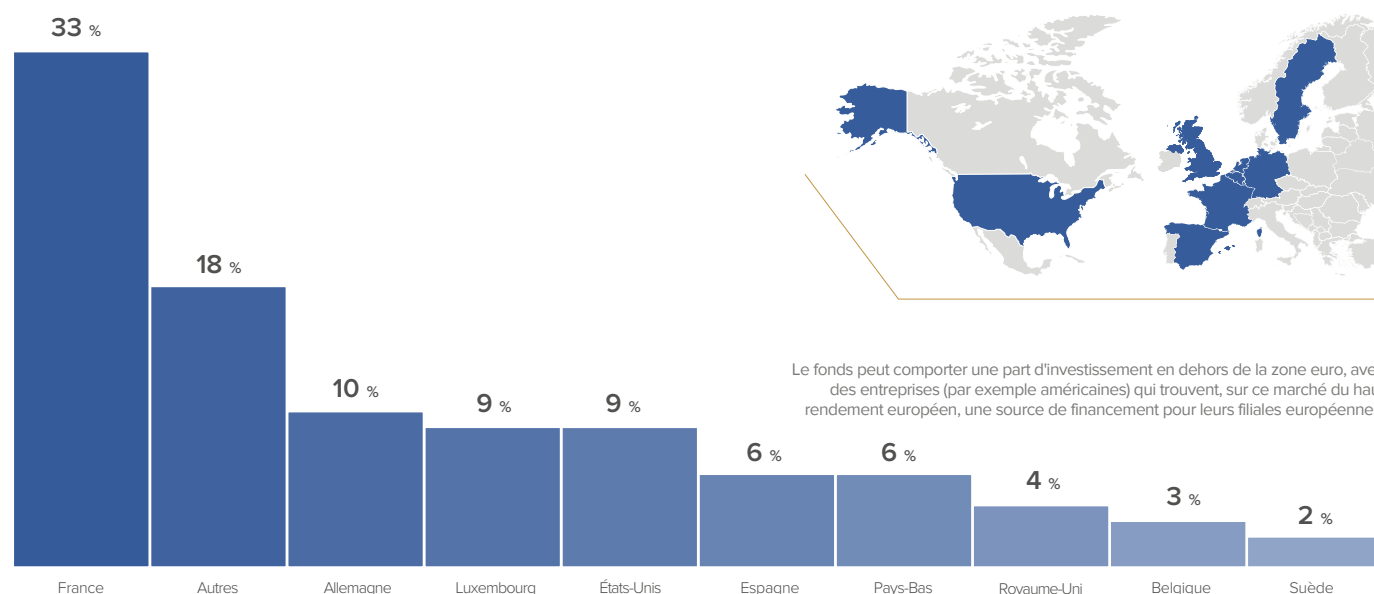


11,5 M€

ÉPARGNE
SOUS GESTION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

du portefeuille au 31 décembre 2022 / % de la valeur de part de CORUM Butler Entreprises 2029⁽¹⁾



RÉPARTITION SECTORIELLE

du portefeuille au 31 décembre 2022 / % de la valeur de part de CORUM Butler Entreprises 2029⁽¹⁾



32 %

INDUSTRIE



16 %

SERVICES



10 %

MÉDIAS



9 %

SANTÉ



9 %

BIENS DE
CONSOMMATION



9 %

TOURISME
ET LOISIRS



8 %

TÉLÉCOMMUNICATIONS



7 %

EMBALLAGES

⁽¹⁾ Les instruments dits « de couverture » ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique, la répartition sectorielle et la notation moyenne du portefeuille.

LES ENTREPRISES FINANCÉES

Les obligations que nous vous présentons ne constituent pas un engagement des futurs investissements du fonds. Ils ne préjugent pas non plus de ses futures performances. Les investissements sont réalisés dans les obligations émises par les entreprises. Certaines obligations sur le marché offrent un rendement potentiel inférieur à ceux présentés. Les chiffres présentés sont valables au 31/12/2022

BURGER KING : LA CHAÎNE DE RESTAURATION RAPIDE EN CROISSANCE

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À BURGER KING DE POURSUIVRE SES INVESTISSEMENTS DANS LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET SUR LES SERVICES DIGITAUX.

Burger King est la seconde chaîne de restauration rapide en France. Avec une part de marché qui a doublé dans l'hexagone (de 7 à 15 %), l'entreprise continue son développement grâce, notamment, à des actions de communication innovantes et différenciantes. Burger King cherche également à renforcer sa position parmi les leaders du marché en soutenant ses efforts sur les commandes en ligne et sur la gamme de services digitaux proposés.



7,75 % TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL
PAYÉ PAR L'ENTREPRISE

10,20 % RENDEMENT ESPÉRÉ
À L'ACHAT DE L'OBLIGATION

NETFLIX : LA PLATEFORME DE RÉFÉRENCE POUR LES FILMS ET SÉRIES

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À NETFLIX DE DÉVELOPPER DE NOUVEAUX CONTENUS ET D'ÉTOFFER SON CATALOGUE DE FILMS ET DE SÉRIES.

Netflix est la première plateforme de diffusion de vidéos à la demande avec plus de 200 millions d'abonnements payants dans presque 200 pays. Avec un catalogue de contenus très varié, les abonnés peuvent visionner films, séries et documentaires à tout moment et en illimité. Fort de nombreux succès internationaux (La casa de papel, Squid Game, Stranger Things...), Netflix cherche à produire et acheter de nouveaux contenus pour se différencier sur un marché très concurrentiel.



3,875 % TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL
PAYÉ PAR L'ENTREPRISE

5,00 % RENDEMENT ESPÉRÉ À
L'ACHAT DE L'OBLIGATION

LES EXEMPLES D'ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE

au 31 décembre 2022

- **ELIS (services)** - Taux d'intérêt annuel : **1,65 %**
- **FAURECIA (automobile)** - Taux d'intérêt annuel : **2,375 %**
- **AVIS (services)** - Taux d'intérêt annuel : **4,75 %**
- **LOXAM (industrie)** - Taux d'intérêt annuel : **2,875 %**

DES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES PAR NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS

L'équipe est susceptible d'évoluer dans le temps



Laurent Kenigswald
spécialiste dans les domaines des
télécommunications, médias,
distribution, gaming, commerce



Olivier de Parcevaux
spécialiste dans les domaines des
matières premières et chimiques,
immobilier, énergie, pharmacie



Cyril Furtak
spécialiste dans les domaines des
transports, papier, emballage,
loisirs, automobile, services



Olivier Becker
spécialiste dans les domaines des
infrastructures,
transports, services



Avertissements

CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. Ces obligations à haut rendement présentent un caractère spéculatif comparé aux « obligations d'État » : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. Nous vous rappelons que **CORUM Butler Entreprises 2029** n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons également votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le portefeuille de **CORUM Butler Entreprises 2029** sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Nous vous recommandons de consulter, avant toute décision d'investissement, les documents réglementaires des fonds (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel) dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement et disponibles sur le site www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation.

CORUM Butler Entreprises 2029 s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

- Un investissement dans un OPCVM (ou fonds) de type obligataire ;
- Dont le niveau de risque est de 4, conformément à son univers d'investissement constitué d'obligations et autres titres de créance émis en euros par des entreprises européennes et notées entre BB+ à CCC. À ce titre, CORUM Butler Entreprises 2029 peut être soumis à des risques de crédit et de contrepartie liés à l'investissement dans ces obligations.
- Aucune garantie du capital investi ;
- Un horizon de placement pouvant atteindre 7 ans ;
- Ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Butler Entreprises 2029 est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-dégatitaire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management.

Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Butler Entreprises 2029 est de 5 à 7 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2029. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Butler Entreprises 2029 est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 15 janvier 2023. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1 % TTC. Le fonds est valorisé tous les jours ouvrables. Un jour ouvrable est un jour d'ouverture des banques en Irlande et au Royaume-Uni. Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J- 1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1° bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition des obligations

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à la discrétion de l'équipe de gérants.

Ce document est une communication marketing et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement.

CORUM Entreprises est une SICAV de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018, dont le premier compartiment est l'OPCVM nourricier CORUM Butler Entreprises 2029. CORUM Butler Entreprises 2029 est investi en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Butler Entreprises Fund. Le compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 est géré par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management, commercialisateur de CORUM Butler Entreprises 2029, est une société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.

